

## LICENCE DROIT 2<sup>e</sup> année Sceaux

### DEMANDE DE PERMUTATIONS

**DEBUT DES T.D. : Mardi 17 Janvier 2023**

Les inscriptions en T.D. sont automatiques en 2<sup>e</sup>me année de Licence Droit.

L'équilibre des groupes en Travaux dirigés doit être respecté.

Dans le cas où un T.D. ne serait pas compatible avec votre emploi du temps personnel (travail, horaires des moyens de transport...), vous avez seulement la possibilité d'effectuer **UNE PERMUTATION** avec un étudiant inscrit dans le groupe de T.D. convoité et qui accepte de changer avec vous.

**Il n'appartient pas aux enseignants de modifier les affectations des étudiants en TD : seule une permutation sera prise en compte.**

Démarche de permutation

Document à remettre au secrétariat pédagogique Bureau B13 avec les informations suivantes :

	ETUDIANT N°1	ETUDIANT N°2
Division		
N° Etudiant		
Nom		
Prénom		
Matière concernée		
N°T.D.		
Horaire T.D.		
Signatures		

SCEAUX, le .....

**ATTENTION !**

Date limite pour permuter :

**Jeudi 19 Janvier 2023 16h**

**L'étudiant s'engage à vérifier la compatibilité des emplois du temps.**

